

Vayéchev
9 Decembre 2017
21 Kislev 5778
1011

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

le Maître du monde veille à l'honneur des justes

« Yossef eut un songe, qu'il conta à ses frères, et leur haine pour lui s'accrut encore. »

(Béréchit 37, 5)

Un peu plus loin, il est écrit : « Il eut encore un autre songe, et le raconta à ses frères en disant : "J'ai fait encore un songe, et j'ai vu le soleil, la lune et onze étoiles se prosterner devant moi." » (Béréchit 37, 9)

Yossef eut deux songes, qui augmentèrent considérablement la haine que ses frères éprouvaient déjà envers lui, comme il est dit : « leur haine pour lui s'accrut encore ». Dans le second rêve, il vit le soleil, la lune et onze étoiles se prosterner devant lui ; ce rêve était très significatif, car il laissait entendre que le jour viendrait où son père, sa mère et ses frères viendraient se prosterner devant Yossef. D'où l'aversion grandissante des tribus à son égard.

À première vue, il semblerait que Yaakov n'approuvait pas les rêves de son fils, comme il est écrit : « Son père le blâma » (Béréchit 37, 10). En outre, le patriarche lui souligna la futilité de son rêve, puisque sa mère, qui n'était plus en vie, ne pourrait pas venir se prosterner devant lui. Pourtant, le verset suivant, « mais son père attendit l'évènement » (ibid. 37, 11), semble au contraire laisser entendre qu'il adhérerait à l'idée contenue dans ce rêve. En réalité, Yaakov avait constaté à quel point ces rêves avaient intensifié la haine des frères pour Yossef, et c'est pour cette raison qu'il réprimanda ce dernier et lui affirma qu'ils n'avaient aucun sens ; mais en fait, il attendait secrètement leur réalisation (Rachi).

Proposons l'explication suivante. Un juste est aussi qualifié de « roi », comme il est dit : « Qui sont les rois ? Ce sont les Rabbanim. » (Guittin 62a) Yossef le juste était un pilier du monde ; sa piété et son niveau en Torah justifiaient, à eux seuls, son titre de roi. Il dominait la Torah et dominait son mauvais penchant.

Rachi rapporte (Béréchit 37, 3) que Yaakov avait transmis à Yossef l'intégralité de la Torah qu'il avait étudiée dans la Yéchiva de Chem et Ever et durant le reste de sa

vie. Ceci semble surprenant : comment un jeune homme, âgé de dix-sept, ans était-il intelligent au point de pouvoir absorber, en si peu d'années, toute la sagesse acquise par un homme de quatre-vingts ans ? En réalité, Yossef le juste était une très grande personnalité, et c'est pour cette raison que Yaakov interpréta son rêve comme un signe qu'il deviendrait un roi, c'est-à-dire un érudit dont le niveau en Torah dépasserait même celui de son père et de ses frères.

C'est cet évènement que Yaakov attendait impatiemment : que Yossef atteigne un niveau spirituel supérieur à tous. Cependant, il réprimanda son fils pour éviter qu'il ne s'enorgueillisse de sa supériorité, tout en attendant secrètement la réalisation de ce rêve. Finalement, Yossef méritera le titre de roi pour deux raisons : il sera nommé chef, à proprement parler, et deviendra également un érudit en Torah. Le fait que les parents de Yossef se prosternèrent devant lui dans son rêve représentait donc une allégorie signifiant que ces derniers seraient fiers de leur fils.

Nous pouvons, à présent, comprendre pourquoi les parents de Yossef ne figurent pas dans son premier rêve. Lorsqu'on fait deux fois le même rêve, cela signifie qu'il va se réaliser. C'est ce qu'affirma Yossef à Pharaon, lorsqu'il lui fit part de ses deux rêves similaires. Si Yaakov avait compris que son fils, Yossef, qui était entièrement plongé dans l'étude de la Torah, serait vraiment roi sur des non-juifs, il en aurait éprouvé un très grand chagrin. L'honneur qu'une telle position représentait n'intéressait nullement un juste de la stature de notre patriarche Yaakov. C'est pourquoi, le Saint béni soit-Il fit en sorte qu'il existe une différence entre les deux rêves de Yossef, afin d'éviter de causer de la peine à ce juste. En effet, de ce fait, Yaakov ne réussit pas à interpréter les rêves de façon tout à fait exacte, étant donné qu'ils différaient quelque peu l'un de l'autre. Ainsi, il comprit que son fils deviendrait un roi en Torah, c'est-à-dire qu'il se distinguerait par sa piété exceptionnelle. Ceci nous démontre à quel point le Maître du monde veille à l'honneur des justes.

All. Fin R. Tam

Paris 16h35 17h48 18h38

Lyon 16h38 17h47 18h33

Marseille 16h44 17h52 18h37

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Prineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 21 Kislev, Rabbi Réfael Berdugo

Le 22, Rabbi Haim Kessar

Le 23, Rabbi Bentsion Alfess, auteur du Maassé Alfess

Le 24, Rabbi Messaoud Chettrit, « Baba Sidi »

Le 25, Rabbi Avraham Harari Rafoul

Le 26, Rabbi Avraham ben David, le Ravad

Le 27, Rabbi Avraham Its'hak Hacohen Kahn, l'Admour de Toldot Aharon



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Née par le mérite de la brakha du Tsaddik

Lors d'un séjour à Miami, aux États-Unis, une femme âgée demanda à me rencontrer. Elle se présenta, tout émue à l'idée de se trouver face au petit-fils de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, auquel elle devait la vie. Voici ses explications :

« Il y a de nombreuses années, mon père se rendit auprès de votre saint grand-père, et lui confia, en larmes, qu'il avait perdu tous ses enfants en bas âge. Ma mère était de nouveau enceinte, et ils étaient très inquiets quant au sort de ce bébé. Allait-il survivre ? Mon père demanda donc à Rabbi 'Haïm sa bénédiction et sa promesse que le prochain bébé mériterait une longue vie.

« Compatissant à la douleur de mon père, votre grand-père lui promit que le jour de la naissance, il viendrait chez mes parents pour bénir la mère et l'enfant.

« Mon père fut d'autant plus étonné par la promesse que ma mère n'en était qu'au deuxième mois de grossesse. Il restait beaucoup de temps jusqu'à la naissance. Comment le Rav pouvait-il s'engager si longtemps à l'avance ?

« Il ne devait pas s'inquiéter, le rassura votre grand-père. Le jour de la naissance, il pouvait leur certifier qu'il serait là, quoi qu'il advienne, pour bénir la maman et le bébé.

« Effectivement, les mois passèrent et un beau jour, le Tsaddik se rendit chez mes parents où il demanda, aussitôt arrivé, à être introduit auprès de la mère et de l'enfant. De fait, comme il l'avait deviné, ma mère venait d'accoucher quelques minutes plus tôt. Votre grand-père entra et les bénit tous deux.

« Or, ce bébé qu'il bénit, c'était moi. J'ai survécu par le mérite de la brakha de votre grand-père, le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, et j'ai eu de belles et longues années... »

Ce témoignage est particulièrement édifiant concernant la grandeur de mon saint grand-père, dont le souci de l'autre était si tangible et si grand qu'il pouvait promettre en toute conscience, des mois à l'avance, qu'il viendrait, le jour de la naissance, bénir la mère et le nourrisson. Et du Ciel, on le guida pour qu'il arrive chez l'accouchée juste après la naissance.

Si le Tsaddik mérita une telle Aide du Ciel, c'est parce qu'il s'était totalement détaché de la matérialité et s'était sanctifié, s'élevant à ce degré permettant de voir à distance ce qui allait arriver. Et c'est ce qui explique sa certitude que le Tout-Puissant accomplirait sa volonté et lui permettrait de tenir parole.



PAROLES DE NOS SAGES

Perles de Torah sur la paracha, entendues à la table de nos Maîtres

« Or, environ trois mois après, on informa Yéhouda en disant : "Tamar, ta bru, s'est prostituée, et elle porte en son sein le fruit de la débauche." Yéhouda répondit : "Emmenez-la, et qu'elle soit brûlée !" » (Béréchit 38, 24)

La juste Tamar nous fournit une illustration de la gravité du fait d'humilier autrui publiquement, puisqu'elle préféra se laisser brûler plutôt que de faire honte à son beau-père. À ce propos, le Dérékh Si'ha nous rapporte l'anecdote suivante : il arriva une fois à la synagogue qu'un enfant bar-mitsva, montant à la Torah, lût la haftara d'une voix extrêmement faible. On demanda au Gaon Rabbi 'Haïm Kanievsky si les fidèles étaient quittes de leur obligation, et voici sa réponse : n'eût été l'interdit d'humilier cet enfant publiquement, il aurait fallu recommencer la lecture de la haftara. Le cas échéant, les fidèles sont donc a posteriori quittes de leur obligation, et ce, même si la majorité d'entre eux n'ont pas entendu, du fait qu'il y a dix hommes qui sont parvenus à entendre.

« Il arriva une fois, ajouta le Rav, qu'un bar-mitsva lise la haftara d'une voix si basse que personne n'entendit rien et ne put être quitte, mais pour ne pas faire honte au père et à son fils, je me suis tu. Il se peut dans ce cas qu'il faille aller l'écouter ensuite ailleurs. »

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Ainsi parle l'Éternel : à cause du triple (...) »

(Amos, chap. 2 et 3)

La haftara fait allusion à la vente de Yossef Hatsaddik, comme l'évoque le prophète Amos : « parce qu'ils vendent le Tsaddik pour de l'argent » (2, 6), événement rapporté en détail dans la paracha.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

La présomption d'innocence

Bien que l'interdit de la Torah de croire du lachone hara s'applique lorsque l'homme croit au fond de lui que c'est vrai, il n'en est pas moins nécessaire de rester sur ses gardes.

En d'autres termes, on doit prendre cette allégation comme un simple risque et se préserver afin de ne pas avoir à subir de préjudice dans le cas où elle s'avérerait exacte, mais il ne faut pas cultiver de doutes sur la personne dont il est question, du fait de la présomption d'innocence à accorder à tout homme.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

Concernant l'importance extrême de la mitsva « tu aimeras ton prochain comme toi-même », nous pouvons la résumer en une seule phrase, d'une force incomparable, prononcée par le Tanna Rabbi Akiva et citée dans le Talmud Yérouchalmi (Nédarim 89, 4) : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même – c'est un principe essentiel de la Torah ! »

Parmi les six cent treize mitsvot, nous n'en trouvons aucune qui soit ainsi définie... Ni le Chabbat, ni les sonneries du Chofar, ni la Chemita... Non, aucune ne jouit d'un tel halo !

Un « principe », par définition, englobe un ensemble de détails différents. Concernant la mitsva d'aimer son prochain comme soi-même, il s'agit donc d'un principe général des plus importants et centraux, englobant tous les détails de la Torah, qui en dépendent.

De fait, pour réaliser la centralité de cet amour dans l'ensemble de notre Service divin, nous pouvons nous inspirer du fait suivant, remarquable, rapporté dans le traité Chabbat (31a) :

« Un non-juif se présenta à Chamaï pour le prier de lui enseigner toute la Torah sur un pied. Mais il le repoussa avec l'aune de maçon qu'il avait en main. Aussi se rendit-il auprès d'Hillel, auquel il fit part de son désir de se convertir. « Ce que tu détestes, ne le fais pas à autrui – c'est la Torah tout entière, et le reste n'est qu'explication ! » lui dit le Maître.

Incroyable !

Un non-juif se présente à Hillel Hazaken dans l'intention de se convertir – à une condition : que le Sage lui enseigne toute la Torah sur un pied ! Il vient à peine de quitter le Beth Hamidrach de Chamaï, d'où il s'est fait évincer avec bien peu d'égards. Mais étonnamment, Hillel l'accueille à bras ouverts... Il est prêt à relever le défi et lui apprendre toute la Torah sur un pied !

L'autre lui adresse un regard plein d'espoir : il attend LA sentence pleine de sagesse qui va lui permettre de résumer de manière remarquable les 613 mitsvot, de telle sorte qu'il sera possible de les recenser toutes en équilibre sur une jambe. Peut-être Hillel allait-il recourir à une guématria, ou à des allusions sous forme d'acrostiche ?

Mais non. Hillel Hazaken n'avait qu'une phrase à dire à ce converti potentiel, une phrase d'une simplicité rare : « Ce que tu détestes, ne le fais pas à autrui. »

C'est tout. L'ensemble de la Torah sur un pied. C'est le principe dont dépendent tous les détails. Par cette phrase, basée sur le commandement « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », la Torah tout entière se trouve résumée. Désormais, ajouta Hillel à ce converti, il ne te reste qu'à étudier les détails, ce qui exige certes bien plus de temps...

Nous ne pouvons manquer d'être étonnés. Vraiment ? « Ce que tu détestes, ne le fais pas à autrui » – c'est toute la Torah ?!

Qu'en est-il des 248 mitsvot positives ?

Et où sont les 365 mitsvot négatives ?

Est-ce que Hillel cherchait à tromper ce converti ?!

Nous aborderons la réponse, si D.ieu veut, dans un prochain journal.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Dans l'observance des mitsvot il faut persévérer sans limite

« Réouven l'entendit, et voulut le sauver de leurs mains. Il dit : "N'attentons point à sa vie." Réouven leur dit donc : "Ne versez point de sang ! Jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, mais ne portez point la main sur lui", afin de le sauver de leurs mains et de le ramener à leur père. » (Béréchit 37, 21-22)

Il est écrit : « Les mandragores répandent leur parfum ; à nos portes se montrent les plus beaux fruits » (Chir Hachirim 7, 14). Le Midrach interprète ce verset en expliquant qu'il existe un lien entre le fait que Réouven soit intervenu pour sauver la vie à Yossef et les lumières de 'Hanoucca : les mandragores, évoquées au début du verset, font allusion à Réouven, tandis que les portes, auxquelles font référence la fin du verset, sont le symbole des lumières de 'Hanoucca.

Quel rapport existe-t-il donc entre ces deux éléments ?

Proposons l'explication suivante. Réouven comprit, lorsque sa mère donna les mandragores qu'il lui avait apportées à Ra'hel, qu'elle avait fait preuve d'une grande vaillance. En effet, ces mandragores symbolisaient le niveau spirituel atteint par son fils, qui était parvenu à maîtriser son désir de consommer ces fruits et s'était gardé de les voler (Sanhédrin 99b). En agissant ainsi, Réouven, l'aîné des tribus, avait donné à ses frères un exemple de retenue. Léa ne tenait pas à ces mandragores dans le seul but de les consommer, mais bien plus dans celui d'en ressentir un plaisir intense, par la signification qu'elles dissimulaient, à savoir, la bravoure de son fils. Or, ce sont ces mandragores qu'elle fut prête à céder à Ra'hel.

Plus tard, lorsque Réouven perturba la couche de son père, en la déplaçant de la tente de Bilha vers celle de Léa, Yaakov se mit en colère contre lui. Il le réprimanda pour n'avoir pas su, à cette occasion, utiliser la force de retenue dont il était doté, comme il l'avait démontré au moment où il avait cueilli les mandragores, qu'il n'avait pas consommées en dépit de leur parfum attirant. Mais cette fois, Réouven s'était laissé emporter par sa colère et avait réagi avec intrépidité. Nous pouvons en tirer une leçon de morale : celui qui possède une vertu doit l'utiliser avec constance et dès que l'occasion s'en présente.

Revenons au verset de Chir Hachirim : « Les mandragores ont répandu leur parfum ». Il signifie que Réouven possédait le potentiel nécessaire pour surmonter ses instincts naturels – l'attraction pour la nourriture, ainsi que les autres désirs. L'expression : « A nos portes se montrent les plus beaux fruits » fait référence aux lumières de 'Hanoucca, c'est-à-dire, aux mitsvot. En d'autres termes, les mitsvot sont à la portée de tout Juif, qui a la possibilité de les accomplir de façon continue, comme il est dit : « Le Saint béni soit-Il a voulu rendre le peuple juif méritant, c'est pourquoi, Il a augmenté, en sa faveur, la mesure de la Torah et des mitsvot. » (Makot 23b) De cette façon, l'opportunité de nous attacher à une mitsva, ou de bien nous comporter, nous est constamment offerte. À présent, le verset semble plus cohérent : lorsqu'un homme se montre à la hauteur et maîtrise son mauvais penchant dans le but d'accomplir une mitsva – « les mandragores ont répandu leur parfum » –, il doit savoir que, par ce comportement, il enclenche une série interminable de mitsvot – « à nos portes se montrent les plus beaux fruits » – qu'il lui incombe d'accomplir sans relâche.

Les lumières de 'Hanoucca sont à cette image : chaque jour, on en allume une de plus, pour finalement accomplir la mitsva de façon complète. Le message que Réouven retira de la remontrance adressée par son père pénétra son essence profonde, puisque nous constatons qu'il se distingua une nouvelle fois par sa vertu de retenue, lorsqu'il sauva Yossef. En effet, Yaakov avait montré sa préférence pour son fils Yossef, qui avait donc, en quelque sorte, pris à Réouven sa place d'aîné. Or, en dépit de cela, Réouven sut se maîtriser et intervenir pour le sauver.



Un bienfait ne peut être oublié !

Yossef Hatsaddik refusa de fauter avec la femme de son maître en invoquant un prétexte quelque peu étonnant : « Comment pourrais-je commettre ce grand mal et fauter envers l'Éternel ? » Rabbi Ovadia de Sforno explique les mots « comment pourrais-je commettre ce grand mal » dans le sens de « rendre le mal pour le bien ». Et, comme le disent nos Sages, « quiconque renie les bienfaits d'autrui finit par renier ceux d'Hachem. »

Ce sentiment de reconnaissance envers son bienfaiteur, auquel on cherche à rendre ses bienfaits, fut pour Yossef telle une muraille protectrice, l'empêchant de causer du tort à Potifar.

On raconte, à propos de Rabbi Yaakov Neiman zatsal (Roch Yéchiva de Or Israël) que, dans ses vieux jours, lorsque la marche lui était devenue très difficile, il apparut toutefois, à la surprise générale, lors de la réjouissance de l'un des Avrèkhim. « Pourquoi une telle abnégation ? » l'interrogea-t-on.

« Il y a quarante ans, expliqua le Tsaddik, le grand-père de cet Avrek me fit l'honneur de venir spécialement à la bar-mitsva de mon fils, en dépit des efforts qu'il lui en coûtait, et c'est pourquoi je me sens obligé d'agir ainsi à mon tour en participant à la joie de son petit-fils... »



DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Une fois, Rabbi 'Haïm rencontra dans la rue M. Kadoch et lui demanda de l'argent pour la tsédaka. Celui-ci lui répondit qu'il n'en avait pas sur lui, ce qui était faux.

Il ne se passa pas beaucoup de temps que M. Kadoch perdit son porte-monnaie et tout ce qu'il contenait. Tous ses efforts pour le retrouver furent vains.

Malheureux, il se rendit auprès de Rabbi 'Haïm et lui demanda son aide. Rabbi 'Haïm le regarda et lui répondit :

« D.ieu donne de l'argent à l'homme afin qu'il en soit le gardien en attendant de l'utiliser pour de bonnes actions. Mais, si l'homme n'est pas un gardien de confiance, D.ieu lui reprend ce bien, et le transfère à quelqu'un de plus scrupuleux. »

Tout se passa exactement comme le Tsaddik l'avait expliqué : M. Kadoch ne remit jamais la main sur son porte-monnaie.

À une autre occasion, lors de l'une de ses tournées de collecte pour la mitsva de hakhnassat kalla, Rabbi

'Haïm entra dans la boutique d'un bijoutier juif et le sollicita.

Cet homme désirait ardemment accomplir cette mitsva, comme le lui demandait le Tsaddik, mais il n'avait pas d'argent liquide. C'est pourquoi il refusa en disant : « Je n'ai pas d'argent à donner au Rav. »

Entendant sa réponse, le Tsaddik lui fit immédiatement remarquer :

« Tu n'as pas d'argent ? Il est interdit de prononcer de tels mots ! »

Et il ajouta :

« Je vais attendre ici. Une femme va venir acheter tout ton stock d'or et de cet argent que tu auras gagné, tu me donneras de la tsédaka. »

Effectivement, les propos du Tsaddik s'accomplirent.

Après quelques minutes, une femme entra et fit l'acquisition en espèces de tout le contenu du magasin.

Quand elle sortit, Rabbi 'Haïm dit au bijoutier :

« Voilà, maintenant, tu as de quoi accomplir la mitsva de hakhnassat kalla. »

